

Décision N° 2023 - 159

Convention de partenariat entre la Cie Marcelle, Robert et les autres et la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois Escape game (Journées du patrimoine)

LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122-22 et L 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'organiser des manifestations culturelles, notamment des projets de valorisation du patrimoine misant sur les nouvelles formes de médiations,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de travailler avec les acteurs de proximité,

VU la proposition de Monsieur Christophe Brocheret agissant au nom et pour le compte de la Compagnie Marcelle, Robert et les autres en qualité de Directeur artistique, de participer au tournage d'une scène de l'escape game « Panique à Ste Gen' » et à l'enregistrement musical pour ce même jeu, pour un montant net à payer de 600€ TTC,

DECIDE,

DE SIGNER la convention de partenariat avec la Compagnie Marcelle, Robert et les autres pour le projet précité,

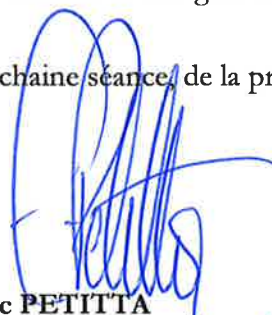
D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes,

IMPUTATION à la fonction 30, articles 6188 par prélèvement au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 13 juin 2023,



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

